

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Orientation et de Surveillance  
Séance du 08 décembre 2022

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 08 décembre 2022 à 17h30 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

**Présents :** Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLE, Sylvie BABIGEON

**Absent(es) excusé(es) :** Mathieu KLEIN, , Michel FICK, Florence LEGROS, Estelle MERCIER, Arnaud BERNEZ, Nathan ROY

**Nombre d'administrateurs en exercice :** 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

**Ont donné pouvoir :**

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS

Nathan ROY à Jean-Philippe BOLLE

Estelle MERCIER à Sylvie BABIGEON

**Secrétaire de séance :** Jean-Philippe BOLLE

**Objet : délibération N°2022/014- Décision modificative n°2**

Vu la loi 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;

Vu les articles L.514-2 et suivants du Code monétaire et financier ;

Vu les articles L.1612-12 et L.1612-20 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance en date du 23 février 2022 relative au budget primitif 2022 ;

La décision modificative n°2 a pour objet d'ajuster les crédits de fonctionnement compte tenu des modifications dont le détail ne pouvait être connu au moment du vote du budget.

Il est proposé d'ajuster les crédits en dépenses de fonctionnement aux chapitres suivants :

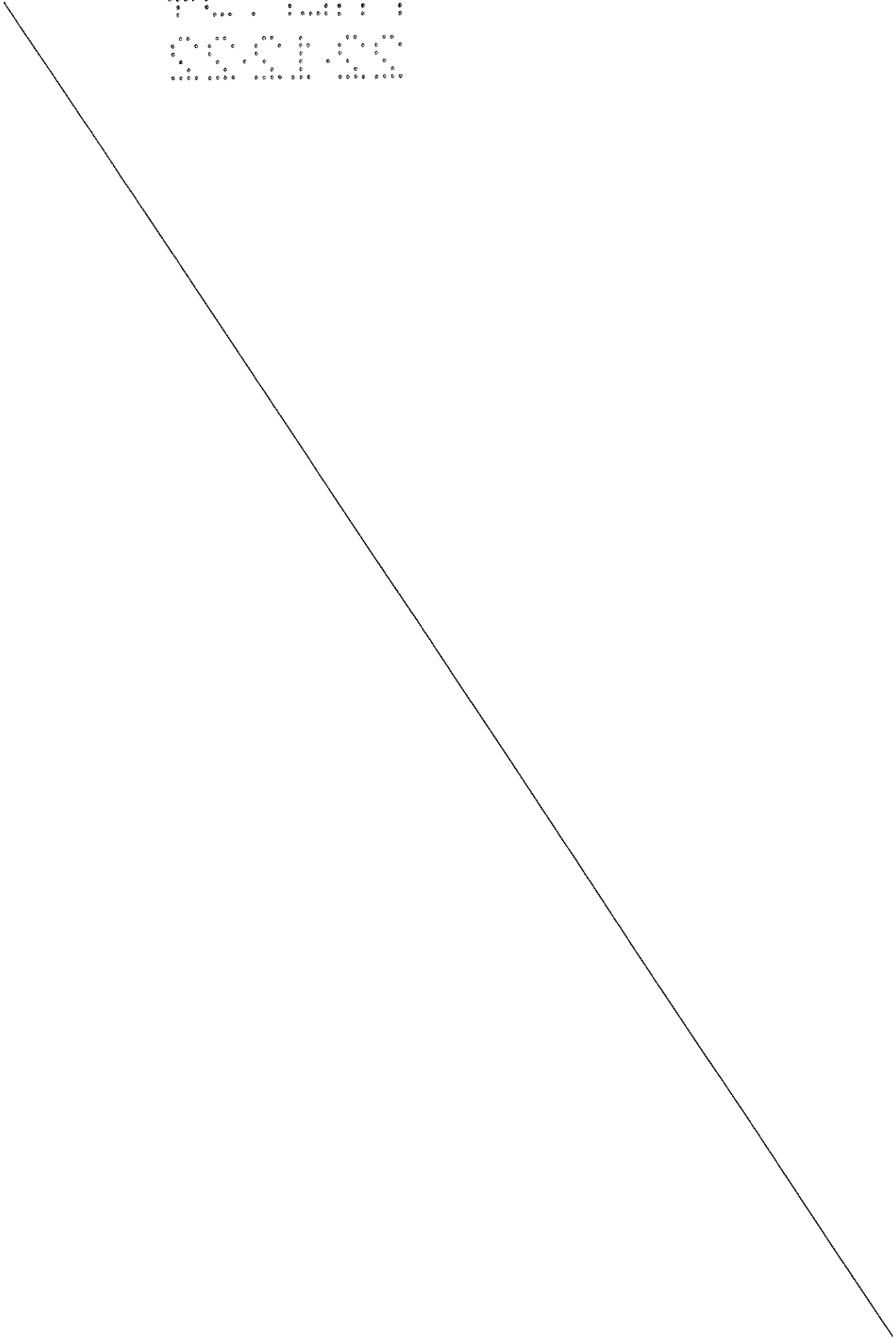
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Article	Objet	Montant DM n°2	BP	BP + DM n°2
62	6201	TAXE SUR LES SALAIRES	500,00	27 141,00	27 641,00
66	6601	PUBLICITE	- 800,00	2 996,00	2 196,00
66	6641	AFFRANCHISSEMENTS	- 2 700,00	7 000,00	4 300,00
68	6814	DOTATION PROVISIONS CREANCES DOUTEUSES	2 000,00	2 000,00	4 000,00
87	8720	CHARGES DIVERSES IMPUTABLES EXERCICES ANTERIEURS	1 000,00	4 050,00	5 050,00
Total 65			0,00		
Total dépenses de fonctionnement			-		

Chapitre 62 au compte 6201 « taxe sur les salaires », un ajustement est nécessaire pour les paies de fin d'année.

Chapitre 68 compte 6814 « dotations provisions créances douteuses » : Afin d'anticiper la fin d'année et des éventuels provisions pour des contrats impayés dont la vente n'interviendrait qu'en 2023, il convient d'ajuster les crédits.

Chapitre 87 compte 8720 « charges diverses imputables exercices antérieurs » : suite à une erreur de comptabilisation sur le budget 2021, il convient d'annuler une recette qui a été comptabilisée 2 fois.

40 70 80  
20 30 40





CREDIT MUNICIPAL DE NANCY - Décision modificative n°2 - Exercice 2022

### Balance du Budget

#### SECTION FONCTIONNEMENT

	RECETTES FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF	D.M. N°2	BUDGET SUITE A D.M. N°2
70	PRODUITS DES OPERATIONS DE PRET	505 500,00	-	505 500,00
73	CHARGES RECUPEREES	41 400,00	-	41 400,00
76	PRODUITS ACCESSOIRES	77 000,00	-	77 000,00
77	PRODUITS FINANCIERS	241,00	-	241,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	10 429,00	-	10 429,00
87	PROFITS	16 955,00	-	16 955,00
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>651 525,00</b>	-	<b>651 525,00</b>
	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF	D.M. N°2	BUDGET SUITE A D.M. N°2
60	ACHATS	4 800,00	-	4 800,00
61	FRAIS DE PERSONNEL	355 799,00	-	355 799,00
62	IMPOTS ET TAXES	35 035,00	500,00	35 535,00
63	TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	150 475,00	-	150 475,00
64	TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	1 450,00	-	1 450,00
65	OPERATIONS SOCIALES	11 025,00	-	11 025,00
66	FRAIS DE GESTION GENERALE	21 876,00	- 3 500,00	18 376,00
67	FRAIS FINANCIERS	8 615,00	-	8 615,00
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	52 950,00	2 000,00	54 950,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 000,00	-	2 000,00
87	PERTES	7 500,00	1 000,00	8 500,00
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>651 525,00</b>	-	<b>651 525,00</b>
	DEFICIT FONCTIONNEMENT - CLÔTURE			
	EXCEDENT FONCTIONNEMENT - CLÔTURE		-	

Ces ajustements sont réalisés par virement de crédits du chapitre 66 « frais de gestion générale ». L'économie du budget n'est en rien impactée.

Le conseil d'orientation et de surveillance après en avoir délibéré ;  
-Approuve la décision modificative n°2 du budget 2022

Transmis au contrôle  
de légalité le

Affiché le

Pour extrait conforme,  
Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du  
Conseil d'Orientation et de Surveillance



